



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTRE DELEGUEE À L'INDUSTRIE

<http://www.industrie.gouv.fr>

28 novembre 2003

## 4

# RENFORCER LES SOLIDARITES EUROPEENNES

La crise traversée pendant l'été 2003 a démontré l'importance d'une solidarité entre Etats européens. La concrétisation de cette solidarité passe par plusieurs étapes :

### **1. Garantir, au niveau européen, l'équilibre entre l'offre et la demande**

Dès après l'épisode de canicule, Nicole Fontaine a saisi ses homologues européens de la nécessité d'une meilleure coordination entre Etats européens, dans le cadre du marché européen de l'électricité.

La Ministre a ainsi proposé :

- de mettre en œuvre un système d'alerte et de coordination en cas d'épisode climatique extrême,
- de créer les conditions adéquates pour faciliter la création de capacités de production à l'échelle européenne en cas de nécessité. A l'échelle nationale, la loi prévoit déjà que la programmation pluriannuelle des investissements définisse les besoins en moyens de production et permette ainsi à l'Etat, si ces moyens ne sont pas construits par des acteurs de marché, de lancer des appels d'offres. Un bilan des moyens existants à l'échelle européenne, ainsi que l'harmonisation des procédures incitatives, notamment pour les moyens d'extrême pointe, apporterait une sécurité supplémentaire au système électrique européen.

A la suite de sa démarche, la question de la sécurité d'approvisionnement a été inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil des ministres européens de l'énergie, le 15 décembre prochain.



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## **2. Prévoir, le plus en amont possible, un éventuel manque de moyens, en tenant compte des marchés européens**

Le Livre Blanc sur les énergies, présenté par Nicole Fontaine le 7 novembre dernier et actuellement en phase de concertation, propose de confier à RTE le rôle d'alerte en matière de sécurité d'approvisionnement. Pour ce faire, RTE vérifiera en permanence à horizon de cinq ans (par simulation) les risques de défaillance du système électrique français en tenant compte :

- de l'évolution de la consommation électrique,
- des moyens de production prévus en regard,
- des engagements commerciaux européens de tous les producteurs d'électricité,
- des éléments liés au marché européen de l'électricité.

Cet exercice pourra permettre à l'Etat de lancer à temps les appels d'offre nécessaires pour éviter toute pénurie liée à une insuffisance du parc de production.

## **3. Développer les interconnexions entre la France et ses voisins européens**

Les tempêtes de 1999 et les épisodes récurrents de « neige collante » l'avaient déjà rappelé ; le récent « black out » italien l'a montré de nouveau : il est impératif d'élargir la réflexion à la question des interconnexions entre les pays européens.

L'interconnexion permet de mutualiser les ressources et les aléas, tant sur l'offre que sur la demande d'électricité qui n'est pas stockable et doit être produite à flux tendu. Elle apporte donc des avantages incomparables pour la sécurité d'approvisionnement (elle rend possible le secours mutuel à chaque instant) et pour la préservation de l'environnement (elle réduit les besoins de réserves de puissance globale sur le réseau et facilite l'intégration de l'énergie renouvelable, à caractère intermittent). Il convient donc de poursuivre la politique de développement des interconnexions, qui puisse concilier les enjeux d'insertion environnementale et de sûreté du système électrique. En particulier, les renforcements des interconnexions France- Espagne, France- Belgique et dans un deuxième temps France- Italie devront aboutir.